Semaine 46 - Novembre 2014
L'hebdo petit mais costaud !

FO'Hebdo

IL N'Y A PAS DE PETITES ÉCONOMIES POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le 4 novembre, était prévu un Groupe de Travail au cours duquel la Direction Générale (DG) et les Syndicats devaient discuter de la Prime de caisse, anciennement libellée ACF Caissier. Précision faite qu'aucun acompte n'a été versé en Juin dernier alors que l'ancien régime indemnitaire était applicable jusqu'au 30 juin 2014.

Alors que la DG nous avait confié avoir pour objectif de verser cette prime de caisse d'ici la fin de l'année 2014, nous restons très sceptiques quant au respect de cet objectif !Mais d'autres points étaient à l'ordre du jour de ce GT, points relevant de la refonte du régime indemnitaire :

- Dispositif de modulation des AFIPA et des IP - Garanties des comptables
- ACF sujétion pour Fonctions Particulières
- Régime indemnitaire de la BII de la DNEF et BCR
- Des chargés de clientèle
- Point sur le régime indemnitaire de Mayotte

Une nouvelle fois un GT a été reporté à une date ultérieure non communiquée à ce jour, selon la Direction Générale pour des raisons techniques : "ces raisons techniques" ne s'appelleraient-elles pas plutôt "problèmes d'enveloppes budgétaires" ???

SIMPLIFICATION OU… MYSTIFICATION ?

Le 30 octobre 2014, ***FO*** a réagi à la présentation de 50 nouvelles mesures de simplification, décidées sans concertation aucune, lors du "Sommet de la simplification".

Pour ***FO***, ces mesures, destinées à simplifier la vie des entreprises, s'inscrivent à nouveau dans un cadre libéral de déréglementation et vont concerner directement les politiques sociales, la sécurité sociale, les services publics et les droits des salariés. Il est à craindre que la concrétisation de ces annonces s'effectue dans l'urgence par voie d'ordonnances.

Parmi ces mesures, la "simplification" de la feuille de paye aura pour effet concret de rendre invisible les différents prélèvements de cotisations sociales en escamotant les diverses lignes s'y rapportant. Une trop forte simplification empêchera les salariés de vérifier et donc de contester d'éventuelles erreurs dans le décompte de la paye. Pour ***FO***, en matière de fiche de paye, c'est bien le montant final qui préoccupe les salariés…

Le gouvernement envisage également de transférer la visite annuelle obligatoire de la médecine du travail vers le médecin traitant. Pour ***FO***, la médecine du travail est une spécialité à part entière et son désengorgement impose des recrutements, davantage de prévention et l'amélioration continue des conditions de travail des salariés.

Réduction des procédures d'obtention de permis de construire, déclaration fiscale simplifiée, dématérialisation de formulaires sont également à l'ordre du jour. Selon le projet, l'estimation de l'impact sur les entreprises qu'aurait tout nouveau projet de loi sera évalué par un comité d'évaluation indépendant composé de… patrons. Outre que la légitimité d'une telle instance est contestable, ***FO*** s'interroge sur le rôle désormais attribué au législateur : le Parlement se retrouvera-t-il de fait sous tutelle patronale ?

Avant toute mise en œuvre, ***FO*** demande l'instauration d'un véritable débat et que, à l'avenir, toute nouvelle annonce fasse l'objet d'une véritable concertation préalable.

Pour ***FO***, entre "simplisme et mystification", ces annonces de "simplification" très largement dogmatiques visent essentiellement à justifier la politique d'austérité puisqu'elles devraient générer 2,4 milliards d'euros d'économies, selon le Secrétaire d'État à la Réforme Administrative, dont 60 % bénéficieraient aux entreprises.

RESTRICTIONS À TOUS LES ÉTAGES POUR LES DÉPENSES DE L'ÉTAT

Bien que le gouvernement s'en défende, la réduction envisagée des dépenses de l'État de 21 milliards d'euros illustre la politique d'austérité menée. D'ici à la fin du quinquennat, c'est au total 50 milliards d'euros que le gouvernement souhaite économiser entre l'État, ses agences, les collectivités locales et la protection sociale.

Pour l'État, on attend 7,7 milliards d'euros de baisse des dépenses en 2015 et 19 milliards d'ici à 2017. Dès 2015, 1,4 milliard d'euros seront "économisés" en poursuivant, pour la cinquième année consécutive, le gel du point d'indice de la fonction publique, mais également en diminuant le nombre de fonctionnaires par la suppression de 1 278 équivalents temps plein (ETP).

"Dématérialiser "et "optimiser": Des économies sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'État sont également prévues. Mais rassurons- nous, Bercy précise, sans rire, que "ces économies seront réalisées sans perturber les services rendus aux citoyens". Le ministère prévoit la "dématérialisation des relations avec le citoyen, l'optimisation de la politique immobilière, la poursuite du programme d'optimisation des achats de l'État, etc." qui devraient permettre d'économiser 2,1 milliards d'euros en 2015. Les agences et interventions de l'État seront également réduites afin d'économiser 4,3 milliards d'euros l'an prochain. Pour ce faire, des agences seront fusionnées. Ainsi, l'Inpes (prévention), l'InVS et l'Eprus (veille et urgences sanitaires) seront fusionnées afin d'économiser 14 millions d'euros… non sans perdre 52 ETP au passage. Les épidémies sont priées d'attendre.

ON NAVIGUE À VUE ...

Sur notre site, le compte-rendu de la Commission immobilière sur le futur SIP de Rezé.

Rédaction : Chrystelle TONNELIER - M-Claire DOMINICI – J-Luc LE CALVEZ- Pascal PERRON http://www.fo-dgfip-sd.fr/044
FO DGFiP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 03 87 (Cambronne)